

OBJET :
**AUTORISATION
DE DEROGATION
AU PRINCIPE DE
REPOS
DOMINICAL DES
SALARIES EN
2017 – AVIS DU
CONSEIL
MUNICIPAL**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL
EN DATE DU : 10.01.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 10.01.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **20 JAN, 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2017,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, TAURINES
André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET
Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, EL. KHAZ
Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN
Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme BESSET Jacqueline,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. VERONIN-MASSET Jean-François,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,
M. GARRIGUES Michel donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean-Claude,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme EL. KHAZ Sarah,
Mme SERIS-MAHE DE TAURY Marion donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

Secrétaire : Mme EL. KHAZ Sarah,

M. le Maire informe l'assemblée que, suite à la loi n°2015-990 du 6 Août 2015,
les modalités d'autorisation de dérogation au repos dominical des salariés
(ouvertures de commerces le dimanche) ont changé.

Suite à des demandes d'intéressés, le Maire d'une commune peut accorder
cette dérogation pour plus de 5 dimanches, un avis du Conseil Communautaire
puis un avis du Conseil Municipal étant dorénavant requis.

M. le Maire indique que la Chambre de Commerce et d'Industrie par courrier en
date du **25 octobre 2016**, a précisé, après concertation avec les commerçants
locaux, les dates souhaitées pour 2017, qui sont au nombre de 11.

Il s'agit des dimanches suivants qui concernent l'ensemble des commerces,
hors concessions automobiles :

- **1^{er} dimanche des soldes d'hiver (15/01/2017)**
- **2^{ème} dimanche des soldes d'hiver**
- **1^{er} dimanche des soldes d'été (02/07/2017)**
- **2^{ème} dimanche des soldes d'été**
- **Les dimanches 10, 17, 24 et 31 décembre 2017**
- **Fête des mères**
- **Fête des pères**
- **Fête du Cassoulet**

La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, par délibération n°20160150 en date du 07 décembre 2016, a donné son accord pour déroger au principe du repos dominical des salariés à ces dates.

En outre, pour les concessions automobiles et suite au courrier en date du 31 octobre 2016 du **Conseil National des Professionnels Automobiles**, nous informant des dates nationales pour 2017 des journées portes ouvertes des concessionnaires automobiles, les dates suivantes sont proposées :

- **Dimanche 15 janvier**
- **Dimanche 19 mars**
- **Dimanche 18 juin**
- **Dimanche 17 septembre**
- **Dimanche 15 octobre**

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les dérogations au repos dominical aux dates précitées.

Il précise qu'un arrêté municipal prévoira ultérieurement et après avis des organisateurs d'employeurs et de salariés intéressés, conformément à la réglementation, les conditions de mise en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

EMET un avis favorable aux dérogations au repos dominical aux dates précitées.

*ADOpte PAR 29 VOIX POUR
4 VOIX CONTRE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 16 janvier 2017.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

19 JAN. 2017

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

18 JAN. 2017

Par publication le :

20 JAN. 2017

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 18/01/2017
N°011-211100763-20170116-2017-15-DE